



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 2 juillet 2025

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Etaient présents: Mmes Agathe BUSSIERE, Mylène COMBEAUD, Yasmine DESBORDES, Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD, Laurent VACHON

Excusé(s) : Elisa ABAUX

Pouvoir (s) : Elisa ABAUX donne pouvoir à André BERTHOMIER

Assistait également : Elodie FRUCHON

ORDRE DU JOUR

Présentation par Laurine MAGNON, technicienne bâtiments de la Communauté de communes Vienne et Gartempe, de l'Avant-Projet Sommaire de la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Echange avec les membres du bureau de La Maisonnée sur le report du feu d'artifice le 6 septembre lors de la journée des associations.

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 21 h 07.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Décision Modificative n°2 : budget commune
2. Transfert du gymnase de Saint-Savin à la CCVG : approbation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire sollicite deux membres du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sont nommés secrétaires de séance : André BERTHOMIER & Bernard ROTUREAU

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur les procès-verbaux du 15 mai 2025 et 19 juin 2025.

Les procès-verbaux sont approuvés avec 15 voix Pour.

DELIBERATIONS

1. Délibération n° 2025-39 : DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique que des devis ont été validés, non prévu au budget primitif, pour divers travaux en « bâtiments » et « voirie ».

Il informe l'assemblée qu'il est donc nécessaire de faire une décision modificative et propose de l'établir de la façon suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21351 (21) - 186 : Bâtiments publics	56 600,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	133 810,00
2152 (21) - 129 : Installations de voirie	77 210,00		
	133 810,00		133 810,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	133 810,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-56 600,00		
615231 (011) : Voiries	-71 507,00		
65888 (65) : Autres	-5 703,00		
	0,00		

Total Dépenses	133 810,00	Total Recettes	133 810,00
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

VOTE :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- valide la décision modificative n°2 - budget commune

2. Délibération n°2025-40 : TRANSFERT DU GYMNASSE DE SAINT-SAVIN A LA CCVG : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 25 juin 2025, relatif au transfert du gymnase de Saint Savin.

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et sollicite l'avis du conseil municipal.

Stéphane QUERRIOUX : c'est la commune qui a demandé le transfert ?

Thierry ROLLE MILAGUET : oui parce qu'il y a eu la dissolution du syndicat de collège. A l'avenir nous allons avoir le cas avec le gymnase de L'Isle Jourdain. Il y a que la partie fonctionnement qui est répartie sur les 10 communes, l'investissement sera lui sur l'ensemble des 55 communes.

Bernard ROTUREAU : l'état du bâtiment, il est comment ?

Thierry ROLLE MILAGUET : tout ce qui est énergétique est à reprendre.

Stéphane QUERRIOUX : le jour où ça arrivera chez nous, ça va faire mal vu l'état du bâtiment.

Thierry ROLLE MILAGUET : à Saint-Savin, il y a une partie du pignon qui est abîmé et il faudra prévoir un gros financement pour le sécuriser.

Philippe ROSE : on nous fait voter parce que c'est obligatoire mais on n'est pas concerné. Les communes concernées ne seront peut-être pas d'accord avec notre décision mais personne ne nous a consulté. Je m'abstiendrai.

Véronique RICHARD : si on vote contre ça ne changera rien ?

Thierry ROLLE MILAGUET : ça ne changera rien. Si la commune garde la gestion du gymnase, elle ne pourra pas subvenir aux finances et ne pourra pas percevoir toutes les aides.

André BERTHOMIER : ça peut peut-être entraîner une ouverture du gymnase à des associations qui n'avaient pas accès au bâtiment jusqu'à maintenant.

Thierry ROLLE MILAGUET : oui, actuellement il y a des personnes qui y accèdent sans avoir l'autorisation. Avec une gestion par la CCVG ça sera différent.

VOTE :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 5

Le Conseil Municipal :

- valide le rapport de la CLECT relatif au transfert du gymnase de Saint-Savin

- autorise M. le Maire, ou le 1^{er} adjoint en cas d'empêchement, à signer tous documents relatifs à cette affaire ;

QUESTIONS DIVERSES

✓ Dates des réunions

Conseil Municipal : jeudi 24 juillet à 20 h 30

✓ Point commissions

⇒ Bâtiments :

Boulangerie : demande des locataires pour l'installation d'un volet roulant sur une fenêtre Rue Serpentine, devis reçu à valider.

Fibre logements : plusieurs locataires demandent la fibre mais les prestataires rencontrent des difficultés au moment du passage du câble. Il est prévu de refaire un point pour trouver des solutions.

Chauffage école : depuis le changement du mode de chauffage on estime l'économie entre 4 000 et 4 500 € sur l'année.

Rénovation d'un logement : lors de la prochaine réunion il faudra choisir la couleur de l'ITE.

⇒ Voirie :

Marquage au sol : présentation d'un devis pour la reprise du marquage au sol effectué l'année dernière qui n'a pas tenu. L'entreprise propose des passages piétons en résine ce qui tiendra mieux dans le temps.

Programme 2025 : les travaux ont commencé, le reprofilage a été fait cette semaine et à suivre les enduits la semaine prochaine. Nous n'avons pas de nouvelles concernant la reprise de La Gaingaudrie.

Ouvrage d'art : signaler à la CCVG l'absence d'entretien du pont au bout de la route de Chaumeil.

⇒ Assainissement :

Transfert de compétence : une réunion concernant le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2026 a été organisée par la CCVG le 11 juin dernier. Le Président de la CCVG ne souhaite pas mettre ce sujet à l'ordre du jour du conseil communautaire et laisse libre choix aux communes de transférer ou non la compétence.

Devis matériel : devis pour des vannes en attente car le matériel proposé semble compliqué à manipuler au quotidien.

⇒ Fleurissement - embellissement :

Jeu à l'étang : la nouvelle balançoire a été installée.

⇒ Ecole :

Commission 5 juillet : 47 enfants fréquenteront l'école à la rentrée de septembre. Un point sur les dépenses et recettes de l'année a été fait et on constate un déficit d'environ 3 000 € sans surprise en raison du prix du repas et la revente du ticket. Il est prévu d'avoir un renfort de personnel à la cantine en raison du nombre d'élèves. Il est prévu de réaliser les petits travaux demandés par les enseignantes durant l'été. SODEXO assurera de nouveau les repas à partir de septembre. Les activités périscolaires ne seront plus subventionnées par l'ETAT à la rentrée mais le choix avait été fait lors du vote du budget de les maintenir. Les intervenantes doivent faire parvenir les devis.

Rencontre DASEN : suite à la rencontre avec la DASEN le 11 juin nous avons reçu un courrier de sa part avec les projections des effectifs scolaires à trois ans qui ne coïncide pas avec nos prévisions. Il est prévu de faire un courrier de réponse.

✓ Réunion des professionnels de santé Adriers / L'Isle Jourdain

Une rencontre a été organisée le 3 juillet 2025 à L'Isle Jourdain à l'initiative du Maire de L'Isle Jourdain pour échanger sur la situation et les perspectives de l'offre de soins. Les médecins de L'Isle Jourdain ne savent pas quand est-ce qu'ils cesseront leur activité. Les professionnels de santé d'Adriers ont fait part de leur souhait de

quitter le bâtiment de la CCVG à Adriers pour construire un bâtiment qui leur appartiendra sur la commune d'Adriers.

Situation financière arrêtée à la date du mardi 8 juillet 2025.

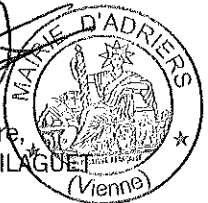
Balance d'entrée : 151 240,92 €

Recettes : 380 271,32 €

Dépenses : 418 893,56 €

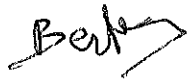
Solde au 08/07/2025 : 112 618,68 €

La séance est levée à 22 h 20.


Le Maire,
Thierry ROLLE MILAGUET
(Vienne)


Les secrétaires de séance

André BERTHOMIER



Bernard ROTUREAU

